

# FAITES ÉQUIPE AVEC STAPS

soutenez la formation de vos futurs talents !



## TAXE D'APPRENTISSAGE

Faculté  
STAPS | Sciences et  
techniques des activités  
physiques et sportives

/ Université  
de BORDEAUX

# LA FACULTÉ DES STAPS EN 2026

## Études et professionnalisation

 **1339**

étudiants sur 2 campus en Nouvelle-Aquitaine : Pessac (33600) et Anglet (64600)

 **126** intervenants professionnels  
**43** enseignants-chercheurs

**1** Licence STAPS accessible en PASS / LAS

**4** Mentions STAPS en L2 et L3

- › Activité physique adaptée et santé
- › Éducation et motricité
- › Entraînement sportif
- › Management du sport

**3** Mentions de Masters

- › Management
- › Entraînement, Optimisation et Performance sportive
- › Activité physique adaptée et santé



**6** parcours ouverts à l'apprentissage

- › 1 Licence professionnelle
- › 5 parcours de Masters



Licence professionnelle à Anglet

**1** **1** Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et des Loisirs parcours Management des Entreprises Sportives



Diplômes d'université

- › Passerelle destinée aux titulaires d'un diplôme délivré par

**2** le ministère des Sports (BPJEPS, DEJEPS, DESIEPS, BEES)

- › Préparation au CAPEPS



Former les acteurs du sport, de la santé et du management de demain, c'est la mission que nous partageons avec vous, entreprises et partenaires du monde sportif.

Grâce à la taxe d'apprentissage, vous contribuez concrètement à renforcer la qualité de nos formations, à moderniser nos équipements et à accompagner nos étudiants dans leurs stages et projets professionnels.

Soutenir la Faculté des STAPS, c'est investir dans les compétences, l'innovation et la passion du sport, tout en appuyant une formation publique engagée dans les grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui : durabilité, inclusion, santé et égalité des chances.

Ensemble, faisons grandir les talents de demain au service du mouvement, de la performance et d'une société plus responsable.



**Cédric TERRET**  
Directeur de la faculté des STAPS

# COMMENT VERSER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Depuis la réforme, le versement du solde (13 %) s'effectue uniquement via la plateforme nationale SOLTéA, gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

1. En mai, connectez-vous sur Net-Entreprises pour activer votre accès à SOLTéA.



2. Déclarez le montant de votre solde au titre de la masse salariale dans votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril (paiement en mai).
3. Sur SOLTéA, désignez la Faculté des STAPS de l'université de Bordeaux comme bénéficiaire grâce à notre **code UAI 0330178P**.
4. Pour faciliter le suivi, merci de nous adresser votre promesse de versement ou une copie d'écran de votre affectation SOLTéA à **taxe.apprentissage.staps@u-bordeaux.fr**

## COMMENT EST UTILISÉE VOTRE TAXE



# NOS FORMATIONS HABILITÉES À RECEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## Licences

- › Éducation et motricité
- › Éducation et motricité - Option accès santé (LAS)
- › Entraînement sportif
- › Entraînement sportif - Option accès santé (LAS)
- › Management du sport
- › Management du sport - Option accès santé (LAS)
- › Activité physique adaptée et santé
- › Activité physique adaptée et santé Option accès santé (LAS)

## Licence professionnelle

- › Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et des Loisirs parcours Management des Entreprises Sportives - STAPS Côte Basque, Anglet (64600)

## Masters regroupés sous 3 mentions

### Mention Management du Sport

- › Gouvernance du Sport et Développement Territorial
- › Management International des Projets et Produits Action Sports -Sports de Glisse - STAPS Côte Basque, Anglet (64600)
- › Management des Organisations Sportives

### Mention Entrainement, Optimisation et Performance Sportive

- › Monitoring et Facteurs Humains
- › Accompagnement à la Haute Performance Sportive

### Mention Activité Physique Adaptée et Santé

- › Réhabilitation et promotion de la santé par l'activité physique adaptée

## Contact

Valérie Pottier

taxe.apprentissage.staps@u-bordeaux.fr - 05 56 84 52 05